

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES TOUSSAINT



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

DU 25 OCTOBRE AU 05 NOVEMBRE

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Ille Dingé Hédé

Chevaigné

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

il PARTAGER
**Val d'ille
Aubigné**

Du 25 Octobre
au 05 Novembre

TICKETS SPORT Halloween

Pour les
10/16 ans

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 St Aubin d'Aubigné
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
- 4- Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin (au plus tard !!) **22 Octobre 2021**

→ Clôture des inscriptions le mercredi 20 Octobre 2021

Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

Fournir le pique nique le midi

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées « tickets sport »

Patinoire : gants obligatoires - chaussettes hautes

Sports urbains : Venez avec votre trotinette (ou rollers si pas de trotinette)

Soccer : chaussures à crampons interdites

Défis Halloween : Venez avec un déguisement !!

Pour les activités en salle : chaussures propres obligatoires



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St Aubin d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _____ commune de _____

Téléphone : _____ téléphone en cas d'urgence* : _____

Inscrit ma fille/mon fils : _____ **date de naissance** : ____/____/____
aux activités suivantes* :

- ☐ accrobranche ☐ bowling ☐ Piscine Aquatis ☐ Gym Parkour/trotinette
- ☐ Défis sportifs Halloween ☐ soccer ☐ patinoire ☐ Sports US ☐ escalade bloc

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

mail *:

* à remplir obligatoirement

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Lundi 25 Octobre

Les Gayeulles



Accrobranche parc Gayeulles

jeux sportifs après-midi dans le parc

14,70 €

Mardi 26 Octobre

Montreuil s/Ille

Bowling à la Mézière

DBL Ball/dodgeball/POULL-BALL



13,20 €

Mercredi 27 Octobre

Gahard matin

Piscine Aquatis Fougères

Trampo basket



10,40 €

Jeudi 28 Octobre

Melesse



Sports urbains :
Trotinette/Gym Parkour



13,20 €

Vendredi 29 Octobre

Saint Aubin



*Défis sportifs (Quidditch...) sur
le thème d'Halloween*



8,20 €

Course d'orientation sur le territoire des zombies, des vampires,...

Mardi 02 Novembre

La Mézière



*Soccer à Cap Malo
(toute la journée)*

13,20 €

Mercredi 03 Novembre

Saint Aubin le matin

Patinoire «le blizz »

Hockey en salle



13,20 €

Jeudi 04 Novembre

Gahard



baseball



basket 3/3

Sports US

football américain



4,70 €

Vendredi 05 Novembre

Montreuil s/Ille

Escalade de bloc au modjo st grégoire

Activité Cirque le matin



14,70 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie

Pass sanitaire

Votre enfant de plus de 12 ans inscrit à une activité sportive « Ticket sport » devra présenter un pass sanitaire valide à l'éducateur sportif à l'entrée du car ou de la salle de sport